

# Charte d'utilisation du multimédia

**Nom de l'utilisateur :**

**Nom du parent (si – de 13 ans) :**

Des postes informatiques, une tablette numérique et une borne wifi sont mis à disposition du public au sein de la médiathèque. Les personnes inscrites, qui le désirent, peuvent les utiliser gratuitement. Pour les non-inscrits le tarif est de 0.50€ les 30mn. **Cette utilisation se fait sur inscription à la banque d'accueil.**

**Les outils informatiques ont pour objectifs d'élargir les ressources documentaires de la médiathèque, de permettre au public de découvrir et d'utiliser ces nouveaux outils de recherche d'information. Les bibliothécaires sont là pour orienter et conseiller les usagers autour de ces services.**

## Réglementation liée à l'utilisation des appareils multimédia

L'utilisateur s'engage à ne pas dégrader le matériel mis à sa disposition.

Il doit également respecter le calme relatif au lieu d'accueil (en utilisant les casques mis à disposition) et se référer aux bibliothécaires en cas de difficulté.

En cas d'affluence la durée d'utilisation est limitée à 30mn. Le personnel de la médiathèque est seul à décider de l'organisation des consultations.

La sauvegarde des données personnelles n'est pas autorisée sur le disque dur. En revanche, il est possible d'utiliser des périphériques de stockage externes comme les clés USB.

## Réglementation liée spécifiquement à l'utilisation de la tablette numérique

Une tablette numérique est mise à disposition des usagers de plus de 18 ans, sur demande à la banque d'accueil.

L'utilisateur souhaitant consulter la tablette doit laisser un papier d'identité à l'accueil durant la consultation.

L'usage de cette tablette se limite à 30 mn.

## Utilisation du poste informatique par les mineurs

Les mineurs de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent pour toute utilisation des postes. Au dessus de cet âge, ils peuvent utiliser seuls le poste avec l'accord d'un parent. La présente charte doit alors être signée conjointement par le mineur et le parent responsable.

## Accès Internet

La consultation Internet doit être conforme aux lois en vigueur (droits d'auteur, respect de la personne humaine...). N'est pas admise la consultation des sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de pratiques illégales ou de discriminations.

Le droit d'auteur protège de la représentation (diffusion) comme de la reproduction toute " œuvre de l'esprit " : textes, images, vidéos, cartes, musiques, logiciels... Aucune atteinte ne peut être portée à l'intégrité de l'œuvre et toute utilisation autre qu'à usage strictement privé, est soumise à autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit. Le téléchargement est interdit.

Les utilisateurs ne doivent pas tenter de s'introduire sur un autre ordinateur distant, chercher à modifier des sites ou des informations qui ne leur appartiennent pas, commettre tout autre acte assimilé à du vandalisme informatique.

Il est interdit de donner l'adresse électronique de la médiathèque pour toute communication avec un site Web.

L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites payants. Toute transaction commerciale est interdite à partir des postes de la médiathèque.

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

***Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'interdiction définitive de l'utilisation des postes.***

Date et signature